



**ISNI+**  
InterSyndicale Nationale des Internes

## Qui sommes-nous ?

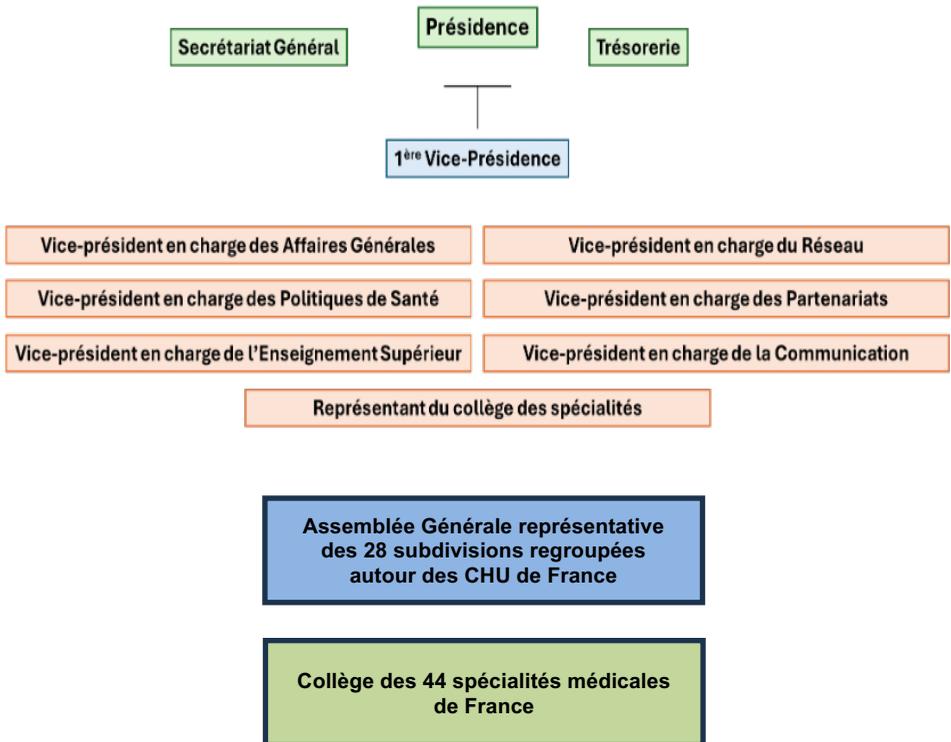
Structure fondée en **1969**, elle est représentative d'environ **30 000 internes**. Son rôle est de rassembler les internes en passant par leurs syndicats locaux et de porter une même voie auprès de nos instances et tutelles.

Nous portons les intérêts des internes en interagissant avec les ministères de l'enseignement supérieur, de la santé, de la fonction publique, à travers des auditions parlementaires ainsi qu'avec d'autres acteurs.

L'intersyndicale Nationale des Internes représente, à travers ses administrateurs (ensemble des syndicats locaux), l'ensemble des **28 villes de France et des 44 spécialités médicales** autour des CHU et de l'exercice de ville auprès des instances nationales. Elle couvre ainsi un exercice aussi bien hospitalier que libéral (notamment pour la médecine générale).

Chaque ville, elle-même représentée par sa présidente ou son président, siège au conseil d'administration où se réunissent en assemblée générale, six fois par an, les membres du bureau et les administrateurs. Chaque assemblée générale est l'occasion d'organiser des débats et des tables rondes avec des acteurs politiques, institutionnels, universitaires...

## Organigramme



## **Ce que nous défendons**

Le statut de l'interne est double : à la fois étudiants et agents publics employés par les CHU (sans être fonctionnaire).

Ainsi, deux codes (recueil de lois et de règlements) régissent notre statut : **le code de l'éducation (articles L632-1 à L632-13 et articles R632-1 à R632-79), et le code de santé publique (articles R6153-1 à R6153-110)**. Les internes constituent 40% du personnel médical et signent jusqu'à 70% des prescriptions médicales à l'hôpital. Ils sont un maillon essentiel pour faire avancer notre système de santé et notre recherche.

L'objectif de l'ISNI est de défendre le statut de l'interne pour en garantir ses droits, et de proposer des évolutions afin qu'il permette de bonnes conditions de travail aux internes.

Nous portons la voix des internes dans les plus hautes instances nationales et à l'étranger, avec plusieurs objectifs :

- Défendre et représenter les internes
- Améliorer le statut et les conditions de travail des internes
- Améliorer la formation au cours de l'internat
- Lutter contre toutes formes de discriminations et de harcèlements sur les lieux de stage et dans les universités
- Faire entendre la voix de la jeune génération dans les projets de santé
- Construire le système de santé de demain
- Travailler à l'évolution des métiers, des besoins

L'ISNI s'engage également pour faire évoluer ce statut, notamment aux regards des enjeux sociétaux. De nombreuses contributions ont ainsi été réalisées sur divers sujets :

- **L'accès aux soins des citoyens** : l'ISNI s'engage pour trouver des solutions et des propositions pour un meilleur accès aux soins et développer la collaboration interprofessionnelle.
- **La santé mentale des internes** : véritable enjeu de santé publique, la santé mentale a été érigée en tant que « grande cause nationale ». L'ISNI aide et soutien la mise en place de structures d'accompagnement des internes en souffrance, elle participe également à des programmes de formation aux secours en santé mentale et conduit des études nationales afin de pouvoir répondre aux demandes.
- **L'excellence de la formation médicale et de la recherche française** : pour défendre notre rayonnement international,
- **La parentalité** : l'ISNI a écrit une contribution sur la parentalité au cours de l'internat et s'engage pour une évolution du statut qui permettra, demain, aux internes de développer un projet familial sans que cela ait un impact négatif sur leur formation.  
<https://isni.fr/parentalite/>, Plateau TV avec les équipes Guérini :  
<https://isni.fr/faisons-de-la-parentalite-une-chance-et-non-un-obstacle/>

- **Le handicap** : le parcours des internes en situation de handicap est, aujourd'hui, encore compliqué. La reconnaissance de leur handicap et les aménagements nécessaires pour leur stage sont, bien souvent, non réalisés. L'ISNI a porté une contribution, forte de propositions, afin de faire reconnaître les droits des internes en situation de handicap et d'améliorer leur condition de travail.  
<https://isni.fr/guide-pour-les-internes-ayant-un-handicap-pour-les-aidants/>
- **Participation aux négociations conventionnelles** avec la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).
- **Anticipation** de l'évolution des métiers et des aspirations des jeunes médecins.
- **Donne une place prépondérante à la prévention** dans notre société et dans les études médicales.
- **Intégrer l'intelligence artificielle** au cours de notre formation pour une gestion adéquate de ces nouveaux outils prometteurs.

## **Les institutions avec qui nous travaillons :**

En co-construction, l'ISNI dialogue en permanence avec des acteurs et des institutions nationales tels que :

- **Institutions de l'État**
  - Élysée :
    - Conseillers en santé
  - Ministère de la santé et de l'accès au soin
    - Ministre et cabinet ministériel
    - DGOS
    - CNAM
  - Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
    - Ministre et cabinet ministériel
    - DGESEP
  - Ministère de la fonction publique
    - Ministre et cabinet ministériel
  - Collectivités territoriales
    - Présidences de régions, de départements, maires
- **Institutions politiques**
  - Sénat
  - Assemblée Nationale
- **Institutions professionnelles**
  - Ordre national des médecins
  - Syndicats représentatifs médicaux et d'autres professions en santé
  - Fédération Hospitalière de France
  - Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
  - École des hautes études en santé publique (EHESP)
  - Fondation des hôpitaux de France (FHF)
  - European Juniors Doctors (EJD)
- **Institutions universitaires**
  - Conférence des doyens d'UFR de médecine
  - Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé (ONDPS)
  - Académie nationale de médecine et de chirurgie

## L'ISNI et le CCF

**Le CCF fait partie du collège des spécialités de l'ISNI, organe rassemblant les 44 associations nationales représentatives de leur spécialité.**

**En tant que membres du CCF, vous êtes invités à participer aux débats menés en assemblée générale.**

### Le CCF dans les assemblées générales

L'Assemblée Générale de l'ISNI est constituée de membres statutaires, que sont les syndicats de subdivision, et du collège de spécialités. Elle est l'organe souverain de l'ISNI, à ce titre, elle détermine sa politique générale et ses prises de décisions. Son rôle est donc majeure, l'ISNI est la seule structure représentative de tous les internes en médecine de France, et ses actions, menées par le bureau national, peuvent avoir des conséquences directes sur la vie quotidienne des internes. Vous avez donc un vrai rôle à jouer !

Les assemblées générales se tiennent 6 fois par an et sont autant d'occasions d'organiser des débats avec des acteurs politiques, institutionnels, universitaires ainsi que des conférences d'experts. Votre participation permet d'enrichir les positions de l'ISNI, à travers un prisme qui peut se révéler différent de celui des syndicats locaux, ce qui sera donc complémentaire et enrichissant pour tous.

### Le CCF dans le collège des spécialités

Le collège de spécialité constitue également un réseau, un espace de rencontre en vue de collaborer avec d'autres associations de spécialité sur des projets de recherches, de formations, d'enseignement conjoint.

En tant qu'association de spécialité, ce sera pour vous l'occasion de vous tenir au courant des évolutions de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, de votre DES et des changements inhérents à notre statut d'interne. L'ISNI a la possibilité de porter auprès des instances les positions de votre association, comme par exemple, lors de la demande de modification des maquettes de formation, l'adaptation des règles encadrant le docteur junior, la défense des maquettes de remplacement, l'ouverture de terrain de stages...

**Le collège de spécialité a la possibilité de soumettre au vote des motions** qui auront fait l'objet de discussions entre les membres du collège de spécialité.

Chaque année, l'ISNI édite son guide « futurs internes » en collaboration avec chaque association, à destination des néo-internes en vue de les aider dans leur choix de spécialité.

### **L'ISNI et les sociétés savantes**

L'ISNI travaille en collaboration avec les sociétés savantes, notamment lors des comités de suivi de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, lesquels permettent de s'assurer que celle-ci respecte bien les objectifs pédagogiques et d'y apporter des modifications si nécessaires. Ces points d'étapes réguliers sont cruciaux, ils permettent de suivre l'évolution rapide et continue des attentes et des besoins de formation.

L'ISNI est également amenée à collaborer avec les sociétés savantes lors d'évènements dédiés (colloque sur la prévention dans les études médicales, congrès de l'académie de médecine...) permettant de faire la promotion de thèmes jugés prioritaires. Les associations de spécialité, comme le CCF, constituent le liant entre ces deux acteurs et permettent d'apporter des éléments techniques émanant directement des internes qu'ils représentent.